

2026-2029

PLAN D'ORIENTATION POLITIQUE

Municipalité
de Saint-Paul

TABLE DES MATIÈRES

Méthodologie	2
Mot du conseil	3
La vision	4
Les valeurs	4
Les orientations	5
Conclusion	11

MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec enthousiasme et conviction que le conseil municipal vous présente le Plan d'orientation politique 2026-2027 de la Municipalité de Saint-Paul. Ce plan se veut bien plus qu'un simple document stratégique : il est le reflet d'une volonté collective d'agir, de se dépasser et de bâtir ensemble un milieu de vie à la hauteur de nos aspirations. Élaboré dans un esprit de collaboration mobilisant les élus et l'administration municipale, soit la direction générale ainsi que les directions des services, il porte une vision claire et rassembleuse pour l'avenir de notre communauté.

À travers les orientations et les engagements qui y sont définis, nous affirmons notre volonté de faire de Saint-Paul une municipalité dynamique, inclusive et résiliente, où la qualité de vie, la sécurité et le sentiment d'appartenance sont au cœur de chaque décision. Ce plan trace une voie ambitieuse, mais réaliste, qui nous permettra de relever les défis à venir tout en saisissant les opportunités qui s'offrent à nous.

Sa réussite reposera sur l'engagement de tous. C'est ensemble — citoyens, employés municipaux, partenaires et élus — que nous donnerons vie à ces orientations et que nous façonnerons le Saint-Paul de demain.

Le conseil municipal est fier de porter cette vision et vous invite à y prendre part activement. Ensemble, continuons de faire de Saint-Paul une communauté vivante, forte et tournée vers l'avenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Municipalité de Saint-Paul

MÉTHODOLOGIE

Le **Plan d'orientation politique** a été élaboré selon une démarche collaborative réunissant le conseil municipal, la direction générale et les directions de service. Cette approche visait à établir une vision commune du développement de la Municipalité tout en s'assurant que les orientations retenues soient réalistes, cohérentes et réalisables.

La démarche s'est articulée autour de trois ateliers de travail avec le conseil municipal permettant de définir la vision et les valeurs, d'analyser les principaux enjeux du territoire et de déterminer les priorités stratégiques du mandat. Les réflexions des élus ont également été enrichies par les rapports issus des différentes consultations publiques réalisées au cours des dernières années ainsi que par les préoccupations, besoins et attentes exprimés par les citoyens lors des échanges tenus sur le terrain durant la campagne électorale. Cette démarche a permis d'intégrer la voix des citoyens à l'exercice de planification stratégique.

À partir de ces travaux, la direction générale a assuré la rédaction du document et la coordination du processus. Les directions de service ont ensuite été associées à la démarche afin de traduire les orientations politiques en objectifs concrets, actions, échéanciers et indicateurs de suivi. Un atelier conjoint entre les élus et l'administration a eu lieu à cette étape. Cette collaboration a permis d'assurer un arrimage entre les priorités du conseil municipal, la capacité organisationnelle de la Municipalité et les ressources disponibles.

Le présent document constitue ainsi le cadre stratégique qui guidera les décisions du conseil municipal au cours du mandat. Il sera soutenu par un plan d'action organisationnel et fera l'objet d'un suivi périodique afin d'assurer sa mise en œuvre et son adaptation à l'évolution des besoins des Pauloises et Paulois.



LA VISION

Ensemble, bâtir une municipalité accessible, dynamique et résiliente, s'appuyant sur sa capacité à cultiver une communauté fière et tournée vers l'avenir.



LES VALEURS

RIGUEUR

Gérer et optimiser les ressources publiques avec équité, assurer une saine gestion financière et offrir des services à la hauteur de la contribution des citoyens.

SÉCURITÉ

Offrir un environnement sécuritaire et sain en veillant à la protection des personnes, des biens et de toutes les sphères du milieu de vie, tout en favorisant des conditions propices à la santé, à la stabilité et à la qualité de vie.

AUDACE

Planifier aujourd'hui pour répondre aux défis de demain en façonnant une municipalité audacieuse, durable et capable de s'adapter.

ENTRAIDE

Travailler en collaboration avec les citoyens, les partenaires et l'organisation municipale pour renforcer la vitalité de notre communauté.

ACCESSIBILITÉ

Agir avec ouverture, écoute et transparence afin de bâtir une relation de confiance réciproque avec les citoyens et favoriser une gouvernance accessible et humaine.

LES ORIENTATIONS





ASSURER LA CROISSANCE TOUT EN PRÉSERVANT L'IDENTITÉ DE SAINT-PAUL

1

OBJECTIF #1

Favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usages du territoire

ACTIONS:

- 1.1.1 Mettre en place un processus formel de consultation pour les projets sensibles.
- 1.1.2 Déployer des outils de communication territoriale pour faire connaître les secteurs et leurs usages.
- 1.1.3 Réviser les dispositions réglementaires favorisant la cohabitation des usages.
- 1.1.4 Sensibiliser les citoyens aux réalités agricoles et rurales via des activités favorisant le vivre ensemble.
- 1.1.5 Créer et consolider les liens de mobilité active entre les secteurs du territoire.

OBJECTIF #3

Préserver les milieux naturels, agricoles et les éléments distinctifs du territoire

ACTIONS:

- 1.3.1 Intégrer des exigences environnementales dans les conditions d'acceptation des projets de développement.
- 1.3.2 Développer des partenariats et incitatifs avec le milieu agricole.
- 1.3.3 Déployer une stratégie de sensibilisation environnementale annuelle.
- 1.3.4 Aménager et mettre en valeur les milieux naturels et les rendre accessibles.

OBJECTIF #2

Arrimer la croissance à la capacité des services municipaux

ACTIONS:

- 1.2.1 Produire une planification intégrée à long terme des infrastructures et des finances.
- 1.2.2 Encadrer le développement en fonction de la capacité et des coûts d'entretien.
- 1.2.3 Évaluer la contribution de chaque projet à long terme.
- 1.2.4 Conditionner les promoteurs à maintenir la capacité réelle des divers services municipaux.



CONSOLIDER UN MILIEU DE VIE À ÉCHELLE HUMAINE, SÉCURITAIRE ET RASSEMBLEUR

2

OBJECTIF #1

Offrir un environnement sécuritaire, accessible et attrayant

ACTIONS:

- 2.1.1 Mettre en œuvre un plan de sécurité publique et routière.
- 2.1.2 Améliorer l'éclairage et le sentiment de sécurité dans les lieux publics.
- 2.1.3 Installer et encadrer les équipements de surveillance dans les lieux stratégiques.
- 2.1.4 Renforcer la qualité visuelle et sécuritaire des entrées de la municipalité et des bâtiments/lieux municipaux.

OBJECTIF #3

Soutenir la vitalité communautaire, culturelle et récréative du milieu

ACTIONS:

- 2.3.1 Structurer une offre d'activités et d'événements rassembleurs et innovants.
- 2.3.2 Créer un lieu rassembleur multifonctionnel.
- 2.3.3 Mettre en valeur le patrimoine et l'identité culturelle.
- 2.3.4 Créer des liens avec les entreprises et acteurs du milieu.
- 2.3.5 Déployer des outils de soutien à la vie communautaire.
- 2.3.6 Développer une offre inclusive et représentative de la diversité du milieu.

OBJECTIF #2

Maintenir des services, des équipements et des espaces publics adaptés aux besoins de la population

ACTIONS:

- 2.2.1 Mettre en place un cadre de planification financière pour les équipements et espaces publics.
- 2.2.2 Déployer le plan directeur des parcs et espaces verts.
- 2.2.3 Optimiser l'utilisation et la mutualisation des équipements municipaux.
- 2.2.4 Structurer l'entretien et la pérennité des routes.

OBJECTIF #4

Renforcer le sentiment d'appartenance et la fierté pauloise

ACTIONS:

- 2.4.1 Maintenir nos événements signatures et développer une programmation d'événements identitaires.
- 2.4.2 Créer des initiatives de reconnaissance citoyenne.
- 2.4.3 Structurer une stratégie d'accueil et d'intégration des nouveaux citoyens.
- 2.4.4 Valoriser le patrimoine, l'histoire, les familles, les lieux et l'identité locale.
- 2.4.5 Maintenir et renforcer les partenariats locaux.



PLANIFIER SELON NOS CAPACITÉS ET NOS PRIORITÉS

3

OBJECTIF #1

Prioriser les projets en fonction des besoins, des impacts et des ressources disponibles

ACTIONS:

- 3.1.1** Mettre en place une grille d'analyse et de priorisation des projets dans le cadre de la planification budgétaire.
- 3.1.2** Assurer l'alignement entre le Plan d'orientation politique (POP), le budget annuel et le Plan triennal en immobilisations (PTI).
- 3.1.3** Mettre en place une veille stratégique et comparative tous secteurs confondus.

OBJECTIF #3

Intégrer la résilience, la durabilité et la prévisibilité financière dans les décisions municipales

ACTIONS:

- 3.3.1** Renforcer les fonds de prévoyance et les réserves financières.
- 3.3.2** Optimiser la gestion du fonds de roulement.
- 3.3.3** Adopter une politique d'approvisionnement responsable.
- 3.3.4** Analyser et encadrer les outils fiscaux disponibles.

OBJECTIF #2

Assurer une planification cohérente et durable des infrastructures et des actifs municipaux

ACTIONS:

- 3.2.1** Mettre en œuvre un plan global de gestion des actifs municipaux.
- 3.2.2** Établir un programme structuré d'entretien et de maintien des actifs.
- 3.2.3** Encadrer le dépôt de projets de subvention selon la capacité réelle de livrer.
- 3.2.4** Établir un calendrier de mise à jour des plans directeurs sectoriels.



ÊTRE UNE ORGANISATION MUNICIPALE AGILE, OUTILLÉE ET CAPABLE DE LIVRER

4

OBJECTIF #1

Optimiser l'organisation du travail et la collaboration entre les services

ACTIONS:

- 4.1.1** Maintenir et diversifier les mécanismes de coordination interne.
- 4.1.2** Optimiser et standardiser les méthodes de travail.
- 4.1.3** Clarifier les rôles, responsabilités et modes de collaboration.
- 4.1.4** Mettre en place une démarche d'amélioration continue de la qualité de service.
- 4.1.5** Planifier à long terme les projets, travaux et investissements.

OBJECTIF #3

Améliorer les outils de gestion, de suivi et d'aide à la décision

ACTIONS:

- 4.3.1** Mettre en place un programme d'évaluation de la performance.
- 4.3.2** Développer un système de suivi des projets et du budget.
- 4.3.3** Maintenir et bonifier les mécanismes de suivi au conseil.
- 4.3.4** Renforcer le lien entre le conseil municipal et l'administration.

OBJECTIF #2

Consolider les ressources, les expertises et la capacité de réalisation de la Municipalité

ACTIONS:

- 4.2.1** Planifier la relève et le transfert des connaissances.
- 4.2.2** Adapter la structure organisationnelle aux besoins futurs.
- 4.2.3** Renforcer les expertises internes clés.
- 4.2.4** Optimiser et baliser l'utilisation des outils technologiques et de l'intelligence artificielle.
- 4.2.5** Maintenir des espaces d'échange et de mobilisation internes.

OBJECTIF #4

Favoriser un conseil municipal transparent et ouvert sur ses citoyens

ACTIONS:

- 4.4.1** Diffuser les séances du conseil et améliorer leur accessibilité.
- 4.4.2** Explorer des mécanismes de représentation ou de proximité locale.
- 4.4.3** Augmenter la participation aux séances et aux consultations publiques.
- 4.4.4** Impliquer les jeunes auprès du conseil municipal.



FAVORISER LE DIALOGUE, L'ÉQUILIBRE ET LA PROXIMITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU TERRITOIRE

OBJECTIF #1

Favoriser une communication claire, proactive et accessible avec les citoyens

ACTIONS:

- 5.1.1 Évaluer, maintenir et structurer les outils de communication existants.
- 5.1.2 Vulgariser l'information municipale sous tous ses angles et adapter les communications aux différentes clientèles.
- 5.1.3 Planifier les communications en amont des projets et décisions importantes.

OBJECTIF #2

Favoriser le dialogue entre les différents milieux

ACTIONS:

- 5.2.1 Créer des espaces de rencontre et de réseautage entre citoyens, élus et employés.
- 5.2.2 Développer des partenariats intermunicipaux et territoriaux.
- 5.2.3 Intégrer les partenaires dans les outils de communication municipaux.
- 5.2.4 Mettre en place des activités favorisant le dialogue intermilieux.

5

CONCLUSION

Le présent **Plan d'orientation politique** constitue une feuille de route claire, ambitieuse et ancrée dans la réalité de la Municipalité de Saint-Paul. Issu d'une démarche collaborative mobilisant les élus et l'administration municipale, soit la direction générale ainsi que les directions des services, il reflète une volonté partagée de bâtir un milieu de vie à l'image de sa communauté : accessible, dynamique, sécuritaire et tourné vers l'avenir.

À travers les orientations et les objectifs qui y sont énoncés, la Municipalité se dote d'un cadre structurant pour guider ses décisions, prioriser ses actions et assurer une gestion rigoureuse et responsable de ses ressources. Ce plan traduit également l'engagement du conseil municipal à maintenir un équilibre entre développement et préservation, innovation et continuité, croissance et qualité de vie.

Porté par des valeurs d'accessibilité, de rigueur, d'audace, de sécurité et d'entraide, ce document se veut évolutif et mobilisateur. Il s'appuiera sur une collaboration constante entre les différents acteurs du milieu et sur un suivi rigoureux permettant d'adapter les actions aux besoins en constante évolution de la population.

En misant sur la concertation, la transparence et l'engagement collectif, la Municipalité de Saint-Paul réaffirme sa volonté de faire de ce plan un levier concret pour renforcer la fierté pauloise et bâtir, ensemble, un avenir durable et prospère pour l'ensemble de ses citoyens et citoyennes.





10, chemin Delangis, Saint-Paul (QC) J0K 3E0
450 759-4040 | info@saintpaul.quebec

saintpaul.quebec | 

